

Pour publication immédiate

ATELIER CER : LES PLUS RÉCENTES MODIFICATIONS APPORTÉES À L'EPTC 2

Montréal, le 10 novembre 2023. – Pour répondre à une demande de la [nouvelle communauté de pratique](#) destinée aux membres ainsi qu'aux coordonnatrices et coordonnateurs de comités d'éthique de la recherche (CER) du réseau collégial, l'[Association pour la recherche au collégial](#) (ARC) propose une activité de formation sur les plus récentes modifications apportées à l'*Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains 2* (EPTC 2). Cette séance aura lieu en ligne, le 30 novembre 2023, de 10 h à 12 h (heure de Montréal).

L'édition de l'[EPTC 2 \(2022\)](#) est le cadre de référence sur lequel s'appuie le travail des CER des établissements ayant signé l'[Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche](#). Ce cadre de référence a été mis à jour en 2022, et la séance permettra de connaître, mais surtout de bien comprendre les modifications apportées à cet accord. Il sera question notamment du principe de consentement élargi au stockage et à la conservation du matériel biologique humain pour des recherches futures non déterminées et, aussi, de la simplification de l'évaluation éthique relevant de plusieurs autorités. C'est Erika Kleiderman, conseillère principale en éthique de la recherche au Secrétariat sur la conduite responsable en recherche, qui agira à titre de formatrice.

Lors de cette séance, il sera possible de discuter en anglais comme en français avec la personne-ressource. Cette activité est réservée aux membres ainsi qu'aux coordonnatrices et coordonnateurs de CER du collégial. De manière à privilégier une discussion libre et la pleine participation de toutes et de tous, la période d'échange ne sera pas enregistrée. Toutefois, les personnes inscrites à la séance pourront en visionner la partie informative en différé. Les personnes désireuses de s'inscrire à cette séance, peuvent le faire en remplissant le formulaire ci-après : <https://forms.gle/fhETXTqKmfubBgx57>. Toute contribution institutionnelle versée à l'ARC permet aux personnes en provenance des [établissements ou organismes concernés](#) d'y participer sans frais. Pour les autres, des frais sont exigibles selon la [grille de tarification pour les individus](#).

— 30 —

Source : Lynn Lapostolle, directrice générale
514 299-9568 | 514 843-8491 | arc@cvm.qc.ca